



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales  
Pôle politiques publiques**

### **Arrêté**

**modifiant l'arrêté du 15 février 2018 modifié portant nomination des membres du groupe régional d'expertise « nitrates » pour la région Normandie**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.211-81 et suivants
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2011 modifié par arrêté du 5 mai 2017 portant composition, organisation et fonctionnement du groupe régional d'expertise « nitrates » pour le programme d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2018 modifié portant nomination des membres du groupe régional d'expertise « nitrates » pour la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2019 modifiant l'arrêté du 15 février 2018 portant nomination des membres du groupe régional d'expertise « nitrates » pour la région Normandie

#### **Considérant**

- le départ de trois membres titulaires et de trois membres suppléants nommés par l'arrêté du 15 février 2018 modifié susvisé
- les compétences techniques et scientifiques des personnes proposées

#### **Sur proposition**

- de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure le 5 mars 2020
- de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche le 13 mars 2020
- de la direction départementale des territoires de l'Orne le 5 mai 2020
- d'Arvalis le 7 avril 2020 et le 4 juin 2020
- de NatUp le 6 avril 2020
- du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> – Objet et champ d'application

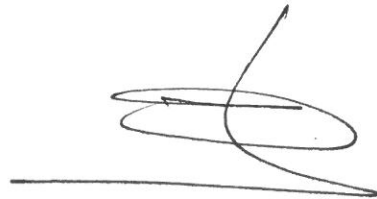
L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 15 février 2018 modifié portant nomination des membres du groupe régional d'expertise « nitrates » pour la région Normandie susvisé est modifié comme suit :

- 1°) pour les services déconcentrés de l'État  
Titulaire : Ludovic SOULARD, en remplacement de Stéphane GODQUIN  
Suppléant : Frédéric LORTIE, en remplacement de Frédéric BIZON  
Suppléant : Olivier CATTIAUX, en remplacement de Rémy BRUN
- 3°) pour les instituts techniques agricoles  
Titulaire : Eloïse GAVE, en remplacement de Manon VERGER  
Suppléant : Pauline MANGIN, en remplacement d'Agnès CHOLLET
- 4°) pour les coopératives agricoles de la région  
Titulaire : Aline LAMBERT, en remplacement de Marine DOUTTE

### Article 2 – Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les préfets de département sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Rouen, le 11 JUIN 2020



Pierre-André DURAND

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet*

[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)